

		
République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	Mardi 30 Novembre 2021	<b>Séance du Mardi 07 Décembre 2021</b>
		L'An Deux Mille Vingt et un, le Sept Décembre à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : <b>37</b>	
Présents : <b>32</b>	Pour : <b>37</b>	
Absents : <b>8</b>	Contre :	
Représentés : <b>5</b>	Abstention :	
Rapporteur	Joseph RODRIGUEZ	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Jean FRADIN (Canet), M. Arnaud MOULS (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont L'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont L'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont L'Hérault), M. Jean Luc BARRAL (Clermont L'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuran Cabrières), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan) Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmascle)

Absents représentés : Mme Daria PICARD (Ceyras) représentée par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault) représenté par M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Christine RICARD (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan) représentée par M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) représenté par Mme Sophie ROYON (Paulhan).

Absent(e)s : Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. ELNECAVE Georges (Clermont L'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) M. Jacky PEREZ (Villeneuve).

## Budget régie eau– Décision modificative n°1

La décision modificative permet à l'assemblée délibérante, de modifier en cours d'exercice la prévision budgétaire inscrite initialement au budget primitif de l'exercice.

Les décisions modificatives présentées au Conseil proposent des ajustements de prévisions budgétaires par transfert de crédits qui s'équilibrent entre eux, mais aussi par inscription de dépenses supplémentaires, financées par des recettes nouvelles ou par un prélèvement sur les dépenses certaines de ne pas être réalisées.

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire de retenir les ajustements budgétaires suivants :

### Fonctionnement dépenses :

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : il convient de régulariser ce chapitre suite à la reconstitution de la régie d'avance qui a permis le remboursement fait aux abonnées. Le montant de la régularisation est de **+ 25 600 euros**.

Chapitre 042 – opération d'ordre : régularisation des écritures d'amortissement pour un montant de 71 000 euros.

Chapitre 014 – Atténuation de produits : une augmentation **de 43 900 euros qui** correspond à la régularisation des écritures comptables des impayés de 2018.

Chapitre 023 – virement à la section d'investissement : en diminution de 140 500 euros.

Investissement dépenses :

Opération 11 : Réajustement des opérations de travaux pour un montant **de – 146 715 euros.**

Chapitre 13 – subventions d'investissement : en augmentation de 61 215 euros suite à une écriture comptable de régularisation sur une recette perçue en 2020.

**Chapitre 16 – capital de la dette : Suite à la souscription d'un emprunt de 900 000 euros, le remboursement du capital de la dette est en augmentation de 16 000 euros.**

Investissement recettes :

Chapitre 040 : opération d'ordre : contrepartie du chapitre 042 en section de fonctionnement

Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement

Dépenses exploitation			Recettes exploitation		
Cha p.	Désignation	DM n°1	Cha p.	Désignation	DM n°1
<b>Rappel section fonctionnement – Total BP 2021</b>		<b>2 071 823,25</b>	<b>Rappel section fonctionnement – Total BP 2021</b>		<b>2 071 823,25</b>
67	Charges exceptionnelles	25 600,00			
042	Opération d'ordre	71 000,00			
023	Virement à la section d'investissement	140 500,00			
014	Atténuation de produits	43 900,00			
<b>Total DM 1</b>		<b>0,00</b>	<b>Total DM 1</b>		<b>0,00</b>
<b>Total section fonctionnement</b>		<b>2 071 823,25</b>	<b>Total section fonctionnement</b>		
Dépenses investissement			Recettes investissement		
Cha p.	Désignation	DM n°1	Cha p.	Désignation	DM n°1
<b>Rappel section investissement – Total BP 2021</b>		<b>3 097 560,36</b>	<b>Rappel section investissement – Total BP 2021</b>		<b>3 097 560,36</b>
Op.1 1	Opération des travaux	-146 715,00	040	Opération d'ordre	71 000,00
13	Subvention d'investissement	61 215,00	021	Virement de la section de fonctionnement	140 500,00
16	Remboursement capital de la dette	16 000,00			
<b>Total DM 1</b>		<b>- 69 500,00</b>	<b>Total DM 1</b>		<b>- 69 500,00</b>
<b>Total section investissement</b>		<b>3 028 060,36</b>	<b>Total section investissement</b>		<b>3 028 060,36</b>

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur RODRIGUEZ et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget régie eau tel que présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces et actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontois,



Claude REVEL.